

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

Paris 20 janvier
Manifestation nationale
inscrivez-vous
dès aujourd'hui

Sommaire :

PAGE 2

- Hors-classe
- Accès au grade d'agrégé

PAGE 3

- 20 janvier, manifestation nationale à Paris

PAGE 4 à 10

- Elections internes : appel à voter et listes

PAGE 11

- Avancement d'échelon
- Note administrative

PAGE 12

- Elections internes : règlement électoral et bulletin de vote

Meilleurs vœux
pour 2007 !

Du 15 janvier
au 7 février :
Elections internes
N'oubliez pas de voter

PRIX : 0,30 €
MONTPELLIER SNES
Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
MONTPELLIER - 04 67 54 10 70
Port payé - Dispensé de timbrage
Presse - Montpellier CT

Songes (ministériel) d'une nuit de réveillon

« *Le nouveau prof ?*

Bivalent dès l'IUFM, où on lui aura enseigné non plus des savoirs mais des compétences, il sera nommé sur deux établissements où il mettra en oeuvre les projets décidés par les conseils pédagogiques et remplacera sans rechigner - lui, prof de physique - son collègue de maths. Il aura un enseignement varié et ne sombrera pas dans cette exécration routine grâce aux sciences intégrées qui lui permettront d'enseigner la biologie et la techno. Voilà une bonne chose de faite !

Et comme je ne remplace plus qu'un départ en retraite sur deux, je fais des économies; mais aussi j'en ai fini avec ces niaiseries de « compétences disciplinaires » et de « statut ».

Le nouveau collège et le nouveau lycée ?

Alors là, ils vont voir... Socle commun, PPRE, difficulté scolaire, tout ça, c'est réglé : j'ai déjà supprimé 27000 postes ; avec les audits, je vais en supprimer 24000 de plus. On va annualiser les horaires élèves, peut-être ceux des profs, et réduire les horaires disciplinaires de 20%, mais ils n'y verront que du feu car on va contractualiser 15 à 20% des dotations sur projet d'établissement... Très bien ça, comme argument : je décuple l'autonomie des établissements et permets à chacun de s'adapter à son public : c'est bien mieux que toutes ces heures perdues dans des options et des dédoublements inutiles, que ce carcan des programmes nationaux et du baccalauréat... »

Non, ce n'est pas un cauchemar dû à des excès de table.

Et non, cela ne se passera pas comme ça !

La grève réussie du 18 décembre - 56% dans notre académie ! - inflige un désaveu massif à la politique menée dans l'Education Nationale. C'est un cinglant démenti à tous ceux, gouvernement en tête, qui misaient sur la déprime de notre profession, et une réponse ferme à sa campagne de dénigrement des personnels.

Notre profession sait que les audits collège et lycées commenceront à s'appliquer à la rentrée. Elle a pris conscience de la nocivité et de la cohérence des choix faits par le gouvernement, des conséquences catastrophiques de sa politique de démantèlement du second degré. Et elle sait qu'elle ne doit compter sur elle-même.

Après la réussite de la grève unitaire du 18 décembre, l'heure est à la poursuite et au renforcement de la mobilisation.

Le Snés et la Fsu appellent à une grande manifestation nationale à Paris le 20 janvier.

Ensemble, nous pouvons stopper le démantèlement du Service Public d'Education, et la remise en cause de nos statuts et de nos métiers.

Ensemble nous pouvons, en pesant de tout notre poids dans le débat sur l'avenir de l'Ecole, imposer pour les années à venir, une autre politique éducative.

Rendez-vous à Paris, le 20 janvier

Pour défendre le Service Public d'Education, nos métiers et nos statuts.

Pour une autre politique de l'Education, un enseignement de qualité pour tous les jeunes et une réelle ambition pour le système éducatif et la formation de nos élèves.

B. DUFFOURG - F. THONNAT
Le 2 janvier 2007

GT HORS-CLASSE CERTIFIÉS, CPE DÉFENDONS NOS CARRIÈRES !

Le premier groupe de travail relatif à la hors-classe s'est tenu vendredi 8 décembre. Il s'agissait de faire le bilan de la campagne 2006. Le bilan présenté par le rectorat visait à « lisser » les disparités que nous avons dénoncées l'an dernier.

Nous avons, au cours de ce groupe de travail, démontré, chiffres à l'appui, la persistance de nombreuses inégalités entre collègues, entre établissements, entre disciplines, et les conséquences du barème rectoral qui ferme toute perspective d'accès à la hors-classe pour une partie de nos collègues.

Notre argumentation a reposé sur 3 axes :

- Le poids de la note pédagogique (qui intervient à la fois dans le mode d'accès et la bonification chef d'établissement). Nous avons dénoncé les disparités existant entre disciplines, ce dont l'administration s'est défendue, en particulier sur la façon de prendre en compte les retards d'inspection.
- Les inégalités propres à certaines conditions d'exercice en particulier dans le cas des TZR et des collègues à cheval sur 2 (ou plusieurs) établissements, et les inégalités liées à la carrière pour ceux d'entre nous, ex PEGC ou

ex AE, ne pouvant (ou n'ayant pu) accéder au 11^{ème} au grand choix.

- Les disparités géographiques et/ou entre type d'établissement qui apparaissent très clairement à la lecture des bonifications chef d'établissement.

Dans une déclaration commune SNES-UNSA-CGT, à laquelle le SNALC s'est associé, nous avons exigé une fin de carrière pour tous à l'indice terminal de la hors-classe.

Certains de nos arguments semblent avoir été entendus.

Nous avons aussi dénoncé l'interdit d'accès à la hors-classe dont sont victimes une partie des collègues (en particulier les promus à l'ancienneté au 10^{ème} et au 11^{ème} échelon) et réaffirmé la nécessité d'accroître la bonification pour 4 ans d'ancienneté au 11^{ème} afin de permettre à tous nos collègues promus au 11^{ème} à l'ancienneté d'espérer accéder à la hors-classe.

Un deuxième groupe de travail est prévu en février pour discuter du barème 2007 sachant d'ores et déjà que le Recteur disposera cette année d'un contingent de promotion « hors barème ».

Le « mérite », ça se mérite !

F. THONNAT

PROMOTIONS ACCÈS AU GRADE D'AGRÉGÉ

Conditions requises :

Les candidat(e)s doivent être en activité dans le 2nd degré ou dans l'enseignement supérieur, mis à disposition d'un autre organisme ou administration, ou en position de détachement. Ils doivent être professeur certifié(e), PLP ou professeur d'EPS, être âgé(e) de 40 ans au moins au 01.10.2007 et justifier à cette date de 10 années de service effectif dont 5

au moins dans le grade actuel.

Les candidatures se font sur SIAP entre le 11 et le 25 janvier 2007.

Les dossiers de candidature doivent comporter un CV (2 pages maximum, cf. modèle sur la circulaire ministérielle) et une lettre de motivation (2 pages dactylographiées maximum).

B. DUFFOURG

HORS-CLASSE 2007

Quelle que soit votre catégorie, vous devez impérativement renseigner votre dossier administratif ; ce sont ces données qui sont prises en compte pour votre dossier hors-classe.

I PROF est ouvert du 20 décembre au 26 janvier. Attention : après le 26 janvier vous ne pourrez accéder à votre dossier qu'en consultation.

Pour accéder à IPROF, il vous suffit de vous connecter au bureau virtuel <https://bv.ac-montpellier.fr> : vous pouvez consulter la fiche d'aide à la saisie informatique jointe à la circulaire rectorale, disponible dans chaque établissement (en cas de difficultés, se connecter sur le site de l'académie de Montpellier : <http://www.ac-montpellier.fr>).

HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS

Le ministère reconduit le barème 2006, qui introduisait largement le mérite individuel. Ce barème a eu, l'an dernier, de lourdes conséquences pour de nombreux collègues qui, l'année précédente, étaient aux portes de la hors-classe. Cette année, il instaure aussi l'obligation pour chaque recteur d'accorder la mention « exceptionnel » à hauteur de 10% pour des collègues n'ayant pas atteint le 11^{ème} échelon, et au niveau ministériel, de promouvoir à hauteur de 5% des collègues n'ayant pas atteint le 11^{ème} échelon.

LE 20 JANVIER, UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

MANIFESTATION NATIONALE À PARIS

Les raisons de la colère de notre profession

Nous n'acceptons pas le démantèlement du 2nd degré et du Service Public d'Éducation.

Cette expression revient souvent dans nos articles et dans nos appels à la mobilisation. Langue de bois ? Ou analyse d'une politique cohérente et dangereuse ? A chacun d'en juger !

- Suppression de 27 000 postes dans les collèges et les lycées depuis la rentrée 2003 ! C'est plus du double de ce que « justifierait » la pause démographique dans le 2nd degré. Avec toutes les conséquences sur les conditions d'enseignement : classes surchargées, diminution de l'offre de formation, chasse aux options et aux dédoublements...

- Remplacement d'à peine un départ en retraite sur deux, environ 10 000 postes par an aux concours de recrutement, alors que selon les services même du ministère il en faudrait plus de 18 000 !

- Suppressions massives de postes dans l'encadrement éducatif, avec pour conséquence la multiplication des actes d'incivilité et de violence qui touchent tous les établissements.

- Abandon de toute ambition pour le système éducatif, mise en place progressive d'un enseignement à plusieurs vitesses et d'une éducation au rabais : c'est l'essence même des lois Fillon-de Robien, du socle commun, du dispositif « Ambition-réussite » et de l'ensemble des mesures qui les accompagnent.

Et ce n'est pas tout !

Le gouvernement prépare une nouvelle

vague de suppressions de postes - 24 000 dans les 3 prochaines années - par une diminution sans précédent des horaires-élèves, jusqu'à 20% de l'horaire actuel, et leur annualisation, par la suppression des dédoublements et de la plupart des options. Il remet en cause les programmes nationaux et le baccalauréat en laissant 15 à 20% des horaires liés aux projets d'établissement. C'est le rôle des audits collège et lycée, dont le ministère prépare la mise en œuvre dès la prochaine rentrée (cf. les circulaires de rentrée).

Nous n'acceptons pas la casse de nos statuts et de notre métier.

Après les remplacements de Robien et le conseil pédagogique, le ministère impose la réécriture de décrets de 50, qui lui permet de supprimer au passage 3200 postes. Il remet ainsi en cause le droit à être affecté sur un poste et nos qualifications disciplinaires, instaure la bivalence et supprime la plupart des décharges statutaires. La totalité des organisations syndicales du 2nd degré s'opposent à cette décision et ont appelé à la grève le 18 décembre.

Nous voulons une autre politique pour l'Éducation, une réelle ambition pour le système éducatif et pour la jeunesse de notre pays.

Cela, passe par le retour à la priorité à l'Éducation Nationale, par la reconnaissance du rôle de la formation pour l'emploi, l'économie et l'avenir de notre pays et l'arrêt des campagnes médiatiques visant à nous discréditer, par le respect et la reconnaissance de

notre métier et de nos compétences professionnelles.

Nous voulons une autre politique pour les personnels et pour leurs carrières.

Outre la reconnaissance des difficultés et des spécificités de nos métiers, nous voulons une politique des recrutements qui permette de remplacer tous les départs en retraite et de créer les milliers de postes dont nos établissements ont un besoin impératif.

Nous voulons une amélioration de nos statuts qui prenne en compte la multiplicité des tâches et réunions, et l'accroissement de notre charge de travail. Nous voulons une revalorisation de notre métier, la possibilité pour chacun d'accéder à l'indice terminal de son corps, le maintien et la progression de notre pouvoir d'achat.

La mobilisation de notre profession dans chaque établissement, après la grève du 18 décembre, est essentielle.

Le 20 janvier, en manifestant par dizaines de milliers à Paris, montrons notre détermination et préparons de nouvelles mobilisations. Portons au plus haut niveau la question de l'avenir de l'école et des jeunes et pesons de tout notre poids sur le débat politique. Nous pouvons mettre un terme à la politique de casse de notre Service Public. Nous pouvons imposer, pour les années à venir, une autre politique éducative.

B. DUFFOURG

Pour participer à la manifestation nationale du 20 janvier

Le S3 et la Fsu ont loué un TGV duplex et acheté quelques places sur des TGV « normaux » : départ le samedi matin, retour le soir (Perpignan, Narbonne, Béziers, Sète, Montpellier et Nîmes). Inscrivez-vous sans tarder, réservez votre place auprès du responsable Snes

de votre établissement, au S2 ou au S3. Pour les collègues syndiqués au Snes qui se déplacent à Paris par leurs propres moyens, le Snes prend en charge les déplacements à hauteur du prix de la place sur notre TGV (ou de leur billet s'il est inférieur) sur

présentation de leur titre de transport. Une telle manifestation coûte cher : le Snes lance une souscription dans tous les établissements pour couvrir les frais engagés. Participez aussi à la mobilisation par votre soutien financier (chèques à l'ordre du Snes).

UNITÉ ET ACTION

ENSEMBLE, AGISSONS POUR L'AVENIR

Nos élections internes se déroulent dans un contexte particulier, celui de la campagne pour l'élection présidentielle. Elles ont lieu aussi dans une période décisive pour notre profession, caractérisée par une politique de démantèlement du Service Public d'Education.

Si le 2nd degré en est la cible principale, c'est qu'il est le verrou que le gouvernement veut « faire sauter » pour appliquer cette politique à toute l'Education Nationale et à la Fonction Publique.

Contre le démantèlement du 2nd degré

Suppressions massives de postes (27 000 depuis la rentrée 2003 !) ; coupes sombres dans les recrutements ; lois Fillon-de Robien qui consacrent l'abandon de toute ambition pour l'école et mettent en place un enseignement à deux vitesses ; atteintes à nos carrières (mutations, hors-classe) et gestion « au mérite » ; remplacements « de Robien » ; conseil pédagogique ; remise en cause de nos statuts, du droit à un poste et de nos qualifications disciplinaires avec la réécriture des décrets de 50...

Ayant atteint les limites de ce qu'il lui est possible de supprimer avec les structures actuelles du 2nd degré, il ne restait au gouvernement qu'à les casser : les audits collège et lycée programment l'annualisation et une baisse sans précédent des horaires élèves, la suppression des dédoublements et des options, la remise en cause des programmes nationaux et du bac par l'autonomie des établissements.

Face à cette politique, de puissantes mobilisations ont infligé de cinglants revers au gouvernement, électoraux

(élections régionales, référendum sur le TCE) et politiques (décentralisation, retrait du CPE). Pourtant, même décrédibilisé et affaibli, ce gouvernement poursuit sa politique d'atteinte aux droits sociaux, de précarisation de l'emploi, de privatisation des Services Publics, de démantèlement de la Fonction Publique et de l'Education Nationale.

18 décembre, 20 janvier, ... Pesons de tout notre poids

Dans ce contexte, le mouvement syndical doit assumer toutes ses responsabilités, se rassembler et **construire des mobilisations massives et durables**. C'est la voie que propose Unité et Action, que nous avons mise en œuvre dans le Snes et la Fsu : informer la profession ; rechercher et construire l'unité la plus large possible (la grève du 18 décembre regroupe tous les syndicats du 2nd degré) ; situer la menace dans le cadre des multiples attaques (suppressions de postes, audits ...) et dénoncer leur cohérence ; élargir la plateforme revendicative et proposer d'autres choix ; mener la campagne d'opinion ; renforcer la mobilisation et la dynamique de notre plan d'action par de nouvelles initiatives. **La réussite de la grève unitaire du 18 décembre** donne encore plus d'importance à **la grande manifestation nationale du 20 janvier**.

Pour nos métiers, nos carrières et nos statuts

Avec l'objectif de **mettre en échec les politiques menées dans l'Education Nationale et la Fonction Publique, nous devons peser de tout notre poids dans le débat national** afin

d'imposer, **pour les années à venir**, une autre politique éducative, une réelle ambition pour le système éducatif et pour la jeunesse.

Pour une autre politique de l'Education Nationale

Il est indispensable de poser la question de l'action du syndicat par rapport aux choix de société définis par les « politiques ». Pour Unité et Action la défense individuelle sert à améliorer la situation de tous, la défense collective à transformer la société. Notre attachement à ces valeurs nous rend indépendants du politique ; notre objectif est de continuer à lutter pour accroître l'accès aux savoirs pour tous, avec des personnels formés, qualifiés, respectés et reconnus comme tels dans leur rémunération, leur carrière et leurs droits.

Face aux multiples attaques que nous devons affronter, l'unité syndicale est plus que jamais nécessaire ; mais il faut aussi savoir parfois prendre seuls des décisions d'action qui sont souvent le déclencheur des mobilisations unitaires.

C'est cette responsabilité que nous vous proposons de continuer à partager ; c'est cette voie que nous proposons pour le 2nd degré, le Service Public d'Education et ses personnels, pour un enseignement de qualité pour tous et une réelle ambition pour l'Ecole.

C'est le sens de notre appel à voter Unité et Action.

Notre liste comprend aussi des camarades ne se réclamant d'aucune tendance.

F. THONNAT - B. DUFFOURG

UNITÉ ET ACTION

CA du S3

Bernard DUFFOURG - Lycée Mas de Tesse Montpellier
 Claude MATAN - Lycée Camargue Nîmes
 Brigitte GELY (TZR) - Collège M. Curie Pignan
 Raymond LABORIE - Lycée J. Monnet Montpellier
 Florence DENJEAN-DAGA - Lycée Dhuoda Nîmes
 Thierry JOUVE - Collège F. Desmons St Génies de Malgoires
 Jean Pierre MELJAC - Lycée Mas de Tesse Montpellier
 Marie Alice BELLIN - L.P. G. Guyemer Uzès
 Arnaud ROUSSEL - Collège V. Hugo Sète
 Daniel BOULANGER - CIO Montpellier Est
 Valodia TOREILLES - Lycée Clémenceau Montpellier
 Sébastien BADET - Collège les Escholiers Montpellier
 Françoise SUREDA - Lycée Joffre Montpellier
 Jean JOURNET - Retraité Montpellier
 Bertrand HUMEAU - Lycée Dhuoda Nîmes
 Elisabeth CASSOU-BARBIER - Lycée Joffre Montpellier
 Marc MOLINER - Lycée J. Lurçat Perpignan
 Christophe QUITTET - Lycée J. Moulin Béziers
 Monique GAY-VARAGNAT - Lycée Joffre Montpellier
 Patrice HERNANDEZ (Mi-Se) - Lycée Joffre Montpellier
 Jean-Yves BARBIER - Retraité Montpellier
 Fabienne BARDY MEJEAN - Lycée J. Jaurès St Clément de Rivière
 Daniel BARLET - Lycée Chaptal Mende
 Zahia BENSLIMANE - Lycée J.B. Dumas Alès
 Dominique BEZIAT-GIRON - Lycée J. Durand Castelnaudary
 Jean-Pierre BONUTTO - Collège Feuchères Nîmes
 Sylvie BRESSON - Collège M. Pagnol Montpellier
 Michèle CAZES - Lycée J. Fil Carcassonne
 Anita CHABERT - CIO Béziers
 Francesca CHOUVET - Lycée Mermoz Montpellier
 William CREPELLE - Lycée J. Jaurès St Clément de Rivière
 Hélène DAVIT - Collège J. Bène Pézenas
 Franck DECOMBAS (TZR) - Lycée Mermoz Montpellier
 Dominique DOUSTE LARRIEU - Lycée J. Fil Carcassonne
 Elsa DUTHEIL - Collège J. Vilar St Gilles
 Sarah FABERON (TZR) - Collège les 2 Pins Frontignan
 Jahangir FARAZMAND - Collège La Petite Camargue Lansargues
 Cathy FELTZ-CRIBAILLET - Collège Les Albères Argelès
 Hervé FUMEL - Lycée Chaptal Mende
 Christophe GEORGET - Collège St Exupéry Perpignan
 Gérard GIRONELL - Lycée Arago Perpignan
 Henri GUARINOS - Lycée Diderot Narbonne
 Mireille GUIBBERT - Lycée Peytavin Mende
 Cécile HERNANDEZ - Collège Diderot Alès
 Jean-Pierre HERVET - Lycée Lurçat Perpignan
 Joël ILLES - Lycée Peytavin Mende
 Ramda KHEFFACHE (contractuelle) - Lycée J. Jaurès St Clément de Rivière
 Jean Jacques LALAUZE - Lycée L. Pasteur Le Vigan
 Delphine LECUREUIL - Lycée Mas de Tesse Montpellier
 Marie LEGAL - Collège R. Rolland Nîmes
 Françoise LUBAC - Lycée J. Moulin Béziers
 Maguelone MARC - Collège J. Ferry Montagnac
 Corinne MARC - Collège Diderot Alès
 Stéphane MESTRES - Lycée Arago Perpignan
 Stéphane MONTAZEAUD - Collège G. Brassens Lattes
 Françoise MOUTAILLIER - Collège Joffre Rivesaltes
 Martine PALAU - Lycée Arago Perpignan
 Françoise PELLAT - Collège Varsovie Carcassonne
 Claire POUS - Lycée Dhuoda Nîmes
 Patricia RAMON BALDIE - Lycée Picasso Perpignan
 Sébastien RIBERPREY - Collège A. Crouzet Servian
 Florence THIEBAUT - Lycée Daudet Nîmes
 Boris THUBERT - Collège R. Rolland Nîmes
 Francis TOST - Collège G. Brassens Narbonne
 Magalie VINCENT - Collège Joliot Curie Aigues-Mortes
 Frédérique THONNAT - Collège F. Mistral Pérols

S2 AUDE

Gilbert SARTORE - Lycée P. Sabatier Carcassonne
 Michèle CAZES-THELLIER - Lycée J. Fil Carcassonne
 Dominique DOUSTE-LARRIEU - Lycée J. Fil Carcassonne
 Henri GUARINOS - Lycée Diderot Narbonne
 Danièle BEZIAT-GIRON - Lycée J. Durand Castelnaudary
 Françoise PELLAT - Collège Varsovie Carcassonne
 Francis TOST - Collège G. Brassens Narbonne

S2 GARD

Thierry JOUVE - Collège F. Desmons St Génies de Malgoirès
 Bertrand HUMEAU - Lycée Dhuoda Nîmes
 Florence THIEBAUT - Lycée Daudet Nîmes
 Marie-Aude LEGAL - Collège R. Rolland Nîmes
 Boris THUBERT - Collège R. Rolland Nîmes
 Renée BOMMEL - Lycée A. De Gaulle Milhau
 Claire AZNAR - Collège Le Bosquet Bagnols sur Cèze
 Cécile HERNANDEZ - Collège Diderot Alès
 Elsa DUTHEIL - Collège J. Vilar St Gilles
 Laurence GAUTIER - Lycée P. Lamour Nîmes
 Corinne MARC - Collège Diderot Alès
 Jean-Pierre BONUTTO - Collège Feuchères Nîmes
 Michel GRAND - LP G. Darboux Nîmes
 Elisabeth JABOT - Retraitée Nîmes
 Frédéric BODAIN - Collège J. Rostand Nîmes
 Simon ELOMBO - Lycée J.B. Dumas Alès
 Solange St LEGER - Retraitée Anduze
 Magali VINCENT - Collège I. Joliot Curie Aigues Mortes
 Maya AMER - MOUSSA - Collège Condorcet Nîmes
 Emmanuel BOIS - Lycée Ch. Gide Uzès
 Monique JOURDAN - Collège R. Rolland Nîmes
 Jean SASSATELLI - Retraité Nîmes
 Christel RIMBOUX - Collège A. Coussens St Ambroix
 Michel TAVERNIER - Lycée Dhuoda Nîmes

S2 HÉRAULT

Raymond MARTIN - Collège J. Bène Pézenas
 Elizabeth CASSOU-BARBIER - Lycée Joffre Montpellier
 Stéphane MONTAZEAUD - Collège G. Brassens Lattes
 Sébastien BADET - Collège Escholiers de la Mosson Montpellier
 Annie ALDEBERT - Lycée Pompidou Castelnau le Lez
 Michel GAILHARD - Lycée Paul Valéry Sète
 Maguelone MARC - Collège J. Ferry Montagnac
 Patrice GRIL - Lycée Professionnel Mermoz Béziers
 Sarah FABERON (TZR) - Collège les 2 Pins Frontignan
 Jahangir FARAZMAND - Collège la Petite Camargue Lansargues
 Brigitte THEULIER - Collège R. Cassin Agde
 Catherine CHEVALIER - Collège Jean Moulin Sète
 Christophe QUITTET - Lycée Jean Moulin Béziers
 Valérie GAILLARD - Collège Jeu de Mail Montpellier
 Eric FITE - Collège F. Mistral Lunel
 Delphine LECUREUIL - Lycée Mas de Tesse Montpellier
 Patrice BONEU - Collège J. Perrin Béziers
 Nelly BELET - CIO Celleneuve Montpellier
 Michel BRESSON - Collège Le Béranger Baillargues
 Anny LADRIX - Collège Clémenceau Montpellier
 Cyril ORLANDINI - Collège la Petite Camargue Lansargues
 Colette PASTRE - Collège Paul Riquet Béziers

S2 PO

Marc MOLINER - Lycée J. Lurçat Perpignan
 Anne Marie DELCAMP-ALBITRE - Collège St Exupéry Perpignan
 Gérard GIRONELL - Lycée Arago Perpignan
 Catherine FELTZ-CRIBAILLET - Collège Les Albères Argelès
 Christophe GEORGET - Collège St Exupéry Perpignan
 Valérie RAMOND - Lycée Moulin à Vent Perpignan
 Jean Pierre HERVET - Lycée J. Lurçat Perpignan
 Monique PALAU - Collège P. Casals Cabestany
 Patricia RAMON-BALDIE - Lycée Clos Banet Perpignan
 Isabel TULUMELLO - Collège J. S Pons Perpignan
 Jean Marie PHILIBERT - Retraité

ÉCOLE ÉMANCIPÉE RÉSISTER ET GAGNER

Un ministre de choc au service d'une politique ultra libérale :

Dans le droit fil de ses prédécesseurs, De Robien attaque tous azimuts le dernier bastion du service public : l'éducation. L'année dernière, c'était les remplacements imposés, cette année, cela va de la lecture dans le primaire à la remise en cause des statuts de 50, les diminutions d'horaire-élève, d'options, de dédoublements, la bivalence, l'extension du contrôle en cours de formation, l'apparition de groupes de compétences et certifications en langues vivantes (véritable laboratoire d'une mort annoncée du métier de professeur) ... Ce ministre de choc applique avec zèle la réforme Fillon : socle commun, conseil pédagogique, PPRE, note de vie scolaire, apprentissage précoce... avec un objectif féroce poursuivi : la diminution des postes de profs, de CPE, de Copsy. Tout cela coûte trop cher, il faut réduire les dépenses publiques, et tant pis si ce remède de cheval emporte le malade ! 27 000 postes détruits depuis trois ans, 24000 dans les trois ans à venir si les recommandations des fameux audits sont suivies mais les critères de Bruxelles seront respectés. Les profs, déjà exclus de toute négociation sur la réduction du temps de travail, travailleront plus pour gagner la même chose. Alors à quand la démission de ce Ministre qui partirait avec toutes ses décisions scélérates dans ses cartons ?

Retrouver le chemin de la mobilisation :

Tant d'acharnement décourage : les uns font mine de ne pas voir l'ampleur de la casse, d'autres espèrent en des lendemains électoraux qui chantent, beaucoup ne croient plus que des

grèves d'une journée suffisent à stopper le bulldozer libéral. Il faut inlassablement répéter que nous n'obtiendrons rien sans notre mobilisation massive et durable : la grève du 28 septembre n'a pas marché parce qu'elle apparaissait comme une journée rituelle et sans lendemain contre le budget. Le SNES doit afficher un plan d'action dont la grève du 18 Décembre et la manifestation du 20 Janvier pourraient constituer les premières étapes. Si la grève générale ne se décrète pas, elle se construit. A la cohérence de l'action gouvernementale, opposons une cohérence de lutte sur des objectifs clairs, en recherchant le soutien des parents, des élèves. Sortons des attitudes ambiguës « un pied dehors, un pied dedans » comme pour le Conseil pédagogique, que le SNES appelle à boycotter d'un côté, à investir de l'autre. Tous ensemble, on peut gagner comme l'a prouvé la mobilisation contre le CPE.

Nos revendications sont claires :

- Abrogation des lois Fillon-De Robien qui asphyxient le service public d'éducation, conduisent à un système éducatif à deux vitesses, le public pour les pauvres, le privé pour les riches.
- Non aux suppressions de postes, à la précarité : création des postes de titulaires nécessaires pour maintenir et améliorer le taux d'encadrement, remplacement des départs en retraite.
- Maintien du caractère national des statuts, programmes, examens. Ne pas laisser la répartition de la pénurie aux chefs d'établissement ou l'encadrement pédagogique à une hiérarchie intermédiaire qui casserait les solidarités professionnelles.
- Oui à un enseignement de qualité, avec des équipes pluriprofessionnelles,

des effectifs réduits, une offre diversifiée, un temps pour la concertation sans augmenter la charge de travail.

- Revalorisation de nos salaires par augmentation uniforme de point d'indice pour tous.

Défendons le service public laïque de l'éducation contre la privatisation rampante, la marchandisation : ne laissons pas les boîtes privées type Paraschool prospérer sur les carences du système éducatif. Pourquoi ne pas créer un service public de soutien scolaire ?

Pour un syndicat pluraliste, démocratique, fédéral :

- Un syndicat pluraliste n'est pas la propriété de la tendance majoritaire : l'expression des tendances ne doit pas être réduite à la portion congrue, les responsabilités peuvent être partagées (secrétariat S3, listes non homogènes aux professionnelles...).
 - Un syndicalisme est vivant quand il s'investit aussi dans les grandes problématiques sociales (forums altermondialistes, TCE, droits des femmes, RESF...) et recherche les convergences interprofessionnelles notamment dans la défense des services publics.
 - Le syndicat doit jouer plus fédéral, en favorisant dans les phases de mobilisation les AG de personnels de l'éducation, dans les villes, les secteurs : c'est dans la prise en charge et la discussion collective que s'éprouve et se forge la force du TOUS ENSEMBLE, non dans l'isolement sur chaque établissement.
- Si vous partagez ces orientations, votez et faites voter pour la liste Ecole Emancipée.**

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

CA du S3

Catherine GOSSEZ, Lycée Clémenceau, Montpellier
 Francis SCHROEDER, Lycée Diderot, Narbonne
 Dominique BLANCH, Lycée Diderot, Narbonne
 Bernard CANAL, Lycée Agropolis-F. Bazille, Montpellier
 Gérard ALEXANDRE, Lycée P. Picasso Clos Banet, Perpignan
 William VEY, Lycée Clémenceau, Montpellier
 Hélène KINACH, Lycée Jean Mermoz, Montpellier
 Gilles BIRNBAUM, Lycée Jean Lurçat, Perpignan
 Jean Claude CARCENAC, Lycée Jules Guesde-Tesse, Montpellier
 Colette MOLLEX, retraitée, Montpellier
 Jean-Louis DEPLANTES, Lycée Diderot, Narbonne
 Viviane ALRIC, Collège les Aiguères, Montpellier
 Didier GUELDRY, Collège François Villon, St Gély du Fesc
 Monique BALENT, Collège, Le Soler
 Pierre-Yves DACHEUX, Lycée Joliot Curie, Sète
 Michèle BOYER, Collège de Jacou
 Boris ENET, Lycée Loubatières, Agde
 Agnès PELLETIER, Lycée Diderot, Narbonne
 Philippe GONZALEZ, LP Charles Blanc, Perpignan
 Catherine GARABEDIAN (Collège las Cazes, Montpellier
 Bernard COLLIGNON, Lycée Diderot, Narbonne
 Josette MONFORTE, Collège Jean Moulin, Perpignan
 Joël PHILIPPE, Collège Croix d'Argent, Montpellier
 Marie-Françoise BONNAURE, Lycée Lacroix, Narbonne
 Pierre MOTTE, Collège A. Savary, St Mathieu de Trévières
 Chantal ABRAMSON, Lycée Jean Lurçat, Perpignan
 David HERMET, Collège Villeneuve les Maguelonne
 Nicole VERON, Lycée Eiffel, Narbonne
 Stéphane GOUPIL, Lycée P. Picasso-Clos Banet, Perpignan
 Jean Philippe MARTIN, Lycée Jean Monnet, Montpellier
 Yvan MARTZLUFF, Lycée Picasso-Clos Banet, Perpignan
 Estèle LAME, Lycée Frédéric Bazille-Agropolis, Montpellier
 Michel MOURET, Lycée Jean Lurçat, Perpignan
 Antoine RABADAN, retraité, Montpellier
 Gilbert NEGRE, Lycée Jean Lurçat, Perpignan

S2 AUDE

Dominique BLANCH, Lycée Diderot, Narbonne
 Francis SCHROEDER, Lycée Diderot, Narbonne
 Jean Louis DEPLANTES, Lycée Diderot, Narbonne
 Agnès PELLETIER, Lycée Diderot, Narbonne
 Nicole VERON, Lycée Eiffel, Narbonne
 Marie-Françoise BONNAURE, Lycée Lacroix, Narbonne
 Bernard COLLIGNON, Lycée Diderot, Narbonne

S2 HÉRAULT

Catherine GOSSEZ, Lycée Clémenceau, Montpellier
 Bernard CANAL, Lycée F. Bazille-Agropolis, Montpellier
 William VEY, Lycée Clémenceau, Montpellier
 Hélène KINACH, Lycée Jean Mermoz, Montpellier
 JeanClaude CARCENAC, Lycée Jules Guesde-Tesse, Montpellier
 Colette MOLLEX, retraitée, Montpellier
 Viviane ALRIC, Collège les Aiguères, Montpellier
 Didier GUELDRY, Collège François Villon, St Gély du Fesc
 PierreYves DACHEUX, Lycée Joliot Curie, Sète
 Boris ENET, Lycée Loubatières, Agde
 Michèle BOYER, Collège de Jacou
 Catherine GARABEDIAN, Collège las Cazes, Montpellier
 Joël PHILIPPE, Collège Croix d'Argent, Montpellier
 Pierre MOTTE, Collège Alain Savary, St Mathieu de Trévières
 David HERMET, Collège, Villeneuve les Maguelonne
 Jean Philippe MARTIN, Lycée Jean Monnet, Montpellier
 Estèle LAME, Lycée F. Bazille-Agropolis, Montpellier
 Antoine RABADAN, retraité, Montpellier

S2 P.O.

Gérard ALEXANDRE, Lycée Picasso Clos Banet, Perpignan
 Gilles BIRNBAUM, Lycée Jean Lurçat, Perpignan
 Monique BALENT, Collège, Le Soler
 Philippe GONZALEZ, LP Charles Blanc, Perpignan
 Josette MONFORTE, Collège Jean Moulin, Perpignan
 Chantal ABRAMSON, Lycée Jean Lurçat, Perpignan
 Stéphane GOUPIL, Lycée Picasso Clos Banet, Perpignan
 Yvan MARTZLUFF, Lycée Picasso Clos Banet, Perpignan
 Michel MOURET, Lycée Jean Lurçat, Perpignan
 Gilbert NEGRE Lycée Jean Lurçat, Perpignan

POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT POUR SUIVRE L'UNITÉ, DÉFENDRE LE SYNDICALISME

Le 18 décembre la grève massive est le résultat de l'unité réalisée par le SNES depuis le 20 octobre, avec 11 puis 15 syndicats du second degré qui se sont adressés au ministre pour qu'il retire son projet, et ouvre « *de véritables discussions pour que des réponses soient apportées à la nécessaire prise en compte des réalités du métier et que soient améliorées les conditions de son exercice* ». Le 20 décembre ils ont de nouveau rappelé cette exigence. Nous ne pouvons qu'approuver cette orientation. Le ministre ne retire pas son projet mais propose des « *négociations* » : c'est un piège. Comment comprendre que Gérard Aschiéri, secrétaire général de la FSU déclare lui aussi « *Nous refusons la modification du décret de 1950 qui n'a fait en aucune façon l'objet de négociations* » ? Le mandat sur lequel s'est soudée l'unité des enseignants et des organisations c'est « *le retrait du projet de décret et l'ouverture de véritables négociations* ». Avec l'unité nous pouvons, nous ferons reculer le ministre.

L'enjeu du décret de 1950 : notre statut, notre métier, la réussite de nos élèves

Le projet de Robien, c'est la suppression de la première chaire, des heures de labo, les services sur trois établissements. C'est aussi la remise en cause de notre statut, de notre métier. Notre service ne serait plus défini exclusivement en heures de cours mais remplacé par la polyvalence, par une définition individuelle et locale des services, imposée par le chef d'établissement, le CA et le conseil pédagogique, par les lettres de mission. D'autres tâches, aujourd'hui celles des surveillants, des CPE, des

COPsy, des documentalistes pourraient être intégrées dans notre service permettant ainsi de supprimer des milliers de ces personnels qui sont bien une exception française dans l'Union Européenne.

Le 18 décembre, nous avons demandé au ministre de retirer son projet car **nous voulons rester des enseignants, avec notre statut garanti par le décret de 1950**. L'unité sur le mandat commun doit se poursuivre. Par l'unité sans faille des organisations syndicales sur une revendication claire, nous pouvons gagner. La victoire contre le CPE l'a montré !

Défense du syndicalisme

Face à ce mouvement des syndiqués qui agissent pour que leurs syndicats jouent leur rôle, des obstacles sont dressés pour faire des syndicats des instruments des plans de l'Union Européenne.

Le rapport soumis au congrès de la FSU pose la question : « *La Confédéralisation de la FSU est-elle aujourd'hui envisageable ?* ». Cette orientation nous semble en complet décalage avec le mouvement réel des personnels, des salariés qui cherchent à réaliser l'unité, pas à accroître la division syndicale. Faire un pas vers la constitution d'une nouvelle Confédération, avec uniquement des personnels de l'E.N., constituerait une rupture avec nos principes fondateurs. Des syndicats nationaux de la FSU comme le SNEP et le SNASUB le refusent.

Ce même rapport propose l'adhésion de la FSU à la Confédération Européenne des Syndicats dont seules des confédérations peuvent être membres. Comment pourrions nous adhérer à la CES qui a réaffirmé le 19 octobre 2006 : « *la CES continue à*

soutenir la Constitution européenne » alors que nous avons appelé à la rejeter et qu'une majorité de citoyens et d'enseignants de notre pays a voté Non le 29 mai 2005 ? La CES qui co-rédige toutes les directives européennes dont découlent le socle commun des compétences et la loi Fillon ?

La FSU peut-elle adhérer à la nouvelle Confédération Syndicale Internationale (CSI) qui réclame notamment « *une gouvernance effective et démocratique de l'économie mondiale* » qui veut rendre les délocalisations « *acceptables* » ?

Alors même que le ministre attaque les fondements de l'école obligatoire, gratuite et laïque, **nous avons besoin de préserver notre syndicat et son indépendance, pour la défense de nos revendications :**

- **Retrait du projet De Robien de re-écriture des décrets de 1950 ; maintien intégral des décrets de 1950,**
- **Abrogation de la loi Fillon sur l'école et de tous ses décrets d'application :** remplacements, conseil pédagogique, note de vie scolaire, "collèges ambition-réussite", socle commun, apprentissage à 14 ans,
- **Création de tous les postes statutaires nécessaires,**
- **Défense de la laïcité de l'école et de l'Etat,** retour à la loi de 1905 : fonds publics à la seule école publique,
- **Augmentation générale des salaires, non au salaire au mérite, retour à 37,5 annuités pour tous public-privé.**

Votez pour les listes PRSI

Christophe BENOIT
tél. 04 66 22 23 58

PRSI

CA du S3

Christophe BENOIT, lycée Gérard Philipe, Bagnols
 Catherine ANDRIE, collège Clémenceau, Montpellier
 Claudine GLEYZES, collège Les Fontanilles, Castelnaudary
 Audrey MARC, collège La croix d'argent, Montpellier
 Thierry LOUIS, lycée Albert Camus, Nîmes
 Isabelle BALLEJOS, collège Via Domitia, Poussan
 Anne SCHÖENHALS, collège de Sommières
 Hélène ROCHAS, collège Les Fontanilles, Castelnaudary
 Renaud OLIVIERI, collège Gérard Philipe, Bagnols
 Marie-Claude CAPDEVILLE, collège Saint-Exupéry, Bram
 Karine HUMBERT, collège Le Redounet, Uzès
 Pierre CROS, lycée Lacroix, Narbonne
 Cheikh LATRACHE, CIO Montpellier
 Christine DELPOUS, collège Cassin, Agde
 Laurent BERNARD, collège Paul Bert, Capestang
 Pascale DRIGUEZ, lycée Jules Fil, Carcassonne
 Jean-Claude MARCOU, collège Cassin, Agde
 Dominique GUILLOU, lycée Clémenceau, Montpellier
 Fanny FROMENTAL, lycée Georges Brassens, Bagnols
 Catherine LOISON-DIZERENS, lycée Albert Camus, Nîmes
 Caroline BORRAS, collège La croix d'Argent, Montpellier
 Madeleine SOTO, lycée technique Les Eyrieux, Bagnols
 Pascal ROUMANILLE, lycée Clémenceau, Montpellier
 Rémi ALMASOR, collège Gérard Philipe, Bagnols
 Jean-Pierre THOMAS, TZR
 Rémy THUILLIER, collège Marie Curie, Pignan
 Pierre ARGOUD, lycée Gérard Philipe, Bagnols
 Jean-Paul SENDER, collège Les Fontanilles, Castelnaudary
 Rolande CABROL, collège Les Fontanilles, Castelnaudary
 Nathalie VEZON, collège Gérard Philipe, Bagnols
 Claudine CHAHSICHE, collège La croix d'Argent, Montpellier
 Nicole SEMENOU, collège Les Fontanilles, Castelnaudary
 Michèle PERRINO, lycée Clémenceau, Montpellier
 Sophie LAMAGNERE, collège les Fontanilles, Castelnaudary
 Norbert JAKSCH, collège Les Fontanilles, Castelnaudary
 Vincent SOUPE, collège Gérard Philipe, Bagnols
 Alain GENINI, lycée Gérard Philipe, Bagnols
 Michèle MAYEN, retraitée

S2 AUDE

Claudine GLEYZES, collège Les Fontanilles, Castelnaudary
 Marie-Claude CAPDEVILLE, collège Saint-Exupéry, Bram
 Pierre CROS, lycée Docteur Lacroix, Narbonne
 Pascale DRIGUEZ, lycée Jules Fil, Carcassonne
 Hélène ROCHAS, collège Les Fontanilles, Castelnaudary
 Rolande CABROL, collège Les Fontanilles, Castelnaudary
 Jean-Paul SENDER, collège Les Fontanilles, Castelnaudary

S2 GARD

Thierry LOUIS, lycée Albert Camus, Nîmes
 Christophe BENOIT, lycée Gérard Philipe, Bagnols
 Anne SCHÖENHALS, collège de Sommières
 Renaud OLIVIERI, collège Gérard Philipe, Bagnols
 Karine HUMBERT, collège Le Redounet, Uzès
 Madeleine SOTO, lycée Georges Brassens, Bagnols
 Catherine LOISON-DIZERENS, lycée Albert Camus, Nîmes
 Pierre ARGOUD, lycée Gérard Philipe, Bagnols
 Nathalie VEZON, collège Gérard Philipe, Bagnols
 Fanny FROMENTAL, lycée Georges Brassens, Bagnols
 Rémi ALMASOR, collège Gérard Philipe, Bagnols
 Alain GENINI, lycée Gérard Philipe, Bagnols
 Vincent SOUPE, collège Gérard Philipe, Bagnols
 Michèle MAYEN, retraitée

S2 HÉRAULT

Audrey MARC, collège La Croix d'Argent, Montpellier
 Catherine ANDRIE, collège Clémenceau, Montpellier
 Isabelle BALLEJOS, collège Via Domitia, Poussan
 Caroline BORRAS, collège La Croix d'Argent, Montpellier
 Jean-Claude MARCOU, collège Cassin, Agde
 Cheikh LATRACHE, CIO Montpellier
 Laurent BERNARD, collège Paul Bert, Capestang
 Dominique GUILLOU, lycée Clémenceau, Montpellier
 Christine DELPOUS, collège Cassin, Agde
 Pascal ROUMANILLE, lycée Clémenceau, Montpellier
 Rémy THUILLIER, collège Marie Curie, Pignan
 Claudine CHAHSICHE, collège La Croix d'Argent, Montpellier
 Jean-Pierre THOMAS, TZR
 Michèle PERRINO, lycée Clémenceau, Montpellier

ELECTIONS AU BUREAU DU S2 DE L'AUDE

LISTE EMANCIPATION

Le syndicalisme véritable se manifeste d'abord dans les grandes luttes de masse, comme en 2003 au sujet des retraites, comme en 2005 contre la loi Fillon pour les lycées, comme cette année contre le CPE. Elles seules savent imposer aux directions syndicales des mots d'ordre clairs, une unité d'action sans exclusive et des formes de lutte démocratiques et offensives, autonomie des AG, coordinations, grèves reconductibles et manifestations massives. Elles seules garantissent la maîtrise des acteurs sur leur propre mouvement et l'indépendance de

celui-ci vis-à-vis des partis, des appareils et des manœuvres du pouvoir. Elles impliquent rapidement une dynamique de remise en cause du système capitaliste et de ses institutions. C'est de cet aspect du syndicalisme que nous entendons nous réclamer au bureau du S2 de l'Aude.

Nous savons par ailleurs que le syndicalisme, c'est aussi nécessairement, une permanence, un appareil qui prend en charge notamment la défense au jour le jour des personnels. Mais il ne doit pas, comme trop souvent, se transformer en syndicalisme d'appareil. Celui-ci a ses intérêts propres,

qui ne sont pas forcément ceux des acteurs du mouvement social, on le voit quand il s'agit d'en finir avec une lutte devenue trop radicale comme en juin 2003 contre la réforme des retraites et il refuse de s'inscrire dans une perspective de rupture avec le système capitaliste. Il est en permanence soumis aux tentatives de récupération ou d'intégration de la part de l'état ou des partis politiques. Dans le SNES et la FSU, l'existence des tendances reste une garantie contre ce genre d'évolution.

LISTE EMANCIPATION S2 AUDE

Rosine CHARLUT, Lycée Limoux

Stéphane SOUQUE, Lycée J. Fil, Carcassonne

Marie-Line NOVELLO, Collège, Bram

Serge PACULL, Lycée, Castelnaudary

Christine PINET, Lycée, Limoux

Jean-Marie ESCAMEZ, Lycée, Limoux

Pierre BERGES, Retraité

CERTIFIÉS, AE

AVANCEMENT D'ECHELON

La CAPA a eu lieu le 19 décembre, l'intersyndicale ayant demandé son report du fait de la grève du 18 décembre pour la défense de nos statuts et de nos carrières.

Les élus du Snes ont mis en évidence les disparités entre supérieur et secondaire, entre disciplines, entre titulaires de postes et TZR, et demandé une réelle harmonisation. A cet égard, les résultats de l'avancement au 11^{ème} échelon sont particulièrement révélateurs: aucun enseignant de Lettres Modernes n'a été promu au 11^{ème}

échelon au Grand Choix, et par ailleurs tous les détachés du supérieur l'ont été ainsi qu'une majorité de collègues dans certaines disciplines (par exemple en STI). Dans la perspective de la future campagne de promotion à la hors-classe, si le barème est maintenu en l'état, il est à craindre que ces déséquilibres structurels empêchent, de fait, une partie non négligeable des collègues de telle ou telle discipline, ou de telle ou telle catégorie, d'accéder à la hors-classe. La vérification des documents s'est avérée plus difficile que les autres années par

manque de lisibilité du nombre de mois d'ASA acquis ou non par les collègues, en particulier pour ceux venant d'autres académies ou ayant changé d'établissement. Nos interventions sur tous les cas litigieux (provenance des ASA, oubli éventuel de mois d'ASA, ...) ont permis de mettre en évidence ce problème : d'où l'importance des fiches syndicales pour faire respecter les droits de chacun et obtenir de la part du rectorat des documents plus exploitables.

F. DENJEAN-DAGA

Les barres	4° ⇒ 5°	5° ⇒ 6°	6° ⇒ 7°	7° ⇒ 8°	8° ⇒ 9°	9° ⇒ 10°	10° ⇒ 11°
GRAND CHOIX	76,5 09-12-76	79 11-10-75	81,6 25-11-75	83,5 03-03-72	85,3 30-10-64	87,7 15-06-61	89,9 26-08-60
CHOIX	- -	76 10-03-70	78 28-10-69	80 11-04-70	82,3 29-03-66	84,1 21-06-53	86 21-02-51

NOTE ADMINISTRATIVE

La campagne de notation se termine le 26 janvier.

Pour les personnels enseignants, la note administrative sur 40 (sur 20 pour les PEGC, 100 pour les CPE et les AE) est arrêtée par le recteur (par le ministre pour les agrégés) sur proposition du chef d'établissement.

Elle doit s'appuyer sur des faits précis, ce qui induit une cohérence entre l'appréciation et la note.

- Toute proposition de **baisse de note** doit être accompagnée d'un rapport préalablement porté à la connaissance de l'intéressé.

- **Ne doivent pas être évoqués** : les congés maladie, les congés maternité, les activités syndicales et politiques, les temps partiels, ni l'activité pédagogique. La note est **encadrée par les grilles** de notation nationales et académiques (PEGC, AE et MA).

L'échelon retenu est, l'échelon au 31/08/06 pour les titulaires et les MA, l'échelon de reclassement au 01/09/06 pour les stagiaires IUFM et en situation non ex-titulaires. Pour les stagiaires listes d'aptitude et décret d'intégration, voir la circulaire.

La circulaire ne précise plus depuis

quatre ans d'augmentation « normale », mais il faut la garder à l'esprit et obtenir une augmentation normale de 0,5 jusqu'à la note 39 et 0,1 de 39 à 40.

La procédure se déroule en deux temps :

1) Notation par les chefs d'établissement du 11 décembre 2006 au 26 janvier.

Elle se fait par l'édition éventuelle d'une Notice provisoire pouvant permettre la discussion et la modification de la note, puis la signature de la notice définitive sur laquelle peut figurer la **contestation de note**.

- **Pour les TZR ou les MA**, la note est proposée par le chef d'établissement de rattachement après consultation **obligatoire** des chefs d'établissement où l'enseignant a effectué des suppléances. La circulaire précise que l'affectation en ZR ne doit pas être préjudiciable à la carrière.

- **Pour les congé de maternité et de maladie ordinaire**, la circulaire est claire : la note proposée doit être le reflet de l'accroissement normal des notes dans l'échelon.

- **Pour les CLM, CLD, congé parental** d'une durée inférieure à un an, décharges partielles : notation normale. Pour les CLM, CLD, congé parental de plus d'un an, congés formation et décharges totales :

pas de notation.

2) Notation arrêtée par le recteur.

Si la note proposée est hors grille sans rapport circonstancié, la note sera systématiquement ramenée à la note plancher ou plafond de l'échelon.

Si vous contestez la note proposée par le chef d'établissement, il faut en demander la **révision avant le 2 février 2007** par voie hiérarchique. La note définitive sera arrêtée par le recteur après consultation de la CAPA.

L'avancement et donc la carrière sont fondés sur la note globale, il faut donc accorder à la note administrative toute l'attention qu'elle mérite et faire respecter nos droits.

La CAPA de révision des notes administratives permet à la fois de défendre individuellement les collègues et d'aborder des problèmes collectifs (notation des collègues en congé maternité, des TZR, ou cas de certains établissements...). **Si vous décidez d'entamer la procédure de révision de note, n'oubliez pas de nous envoyer un double de votre contestation.**

F. DENJEAN-DAGA

VOTE DU 15 JANVIER AU 7 FÉVRIER REGLEMENT ELECTORAL

Conformément au règlement intérieur du S3 de Montpellier et aux règlements intérieurs des quatre S2 de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, des P.O. (la Lozère continuera à voter selon son habitude), les élections pour renouveler la CA académique (33 membres), les bureaux départementaux et le secrétariat des retraités auront lieu **du 15 janvier (ouverture du scrutin) au 7 février 2007 (inclus)**.

Les secrétaires départementaux (ou leur représentant) ainsi que les représentants académiques des retraités sont membres de droit de la CA avec voix délibérative.

Sont électeurs : les syndiqués à jour de leur cotisation au moment de leur vote.

Le vote est recueilli par consultation individuelle des syndiqués, dans le cadre du S1. La liste des électeurs du S1 est établie sous la responsabilité du secrétaire et du trésorier du S1.

Le vote est émis, sous double enveloppe cachetée, à l'aide du bulletin de vote ci-dessous, avec émargement obligatoire :

- 1- de l'enveloppe extérieure
- 2- de la liste des électeurs.

Les bulletins reproduits par les S1 (ou manuscrits) sont valables à condition de comporter au moins l'intitulé exact et complet des listes choisies (S3 et S2), tel qu'il figure sur le bulletin.

Chaque S1 reçoit une liste d'émargement et un procès verbal de dépouillement en double exemplaire. **Le dépouillement a lieu, dans chaque établissement, sous la responsabilité de la section, dès la clôture du vote.**

PROCES-VERBAL de dépouillement et **LISTE D'EMARGEMENT** sont **IMPERATIVEMENT EXPEDIES PAR LA POSTE** au S3 dès le dépouillement.

ATTENTION !

LE PV DE DEPOUILLEMENT DOIT ETRE ACCOMPAGNE DE LA LISTE D'EMARGEMENT SOUS PEINE D'ANNULATION DES VOTES DE L'ETABLISSEMENT.

Cas particuliers

- Les syndiqués (TZR rattachés, etc...) exerçant, au moment du vote dans un S1 différent de celui où ils ont payé leur cotisation : votent **DANS LE S1 OÙ ILS EXERCENT** après inscription sur la liste électorale par le secrétaire du S1 qui procède aux contrôles nécessaires auprès du S1 d'origine, ou auprès du S3.
- Retraités et isolés : **VOTE PAR CORRESPONDANCE.**

Bulletin à découper, à mettre dans une enveloppe sans mention et cachetée, cette dernière étant insérée dans une autre enveloppe comportant au verso le nom de l'expéditeur et sa signature, et au recto en haut à gauche, la mention : Election CA retraité (ou isolé). **A poster au plus tard le 7 février à l'adresse du SNES,**
585 rue de l'Aiguelongue, Enclos des lys B
34090 MONTPELLIER.

Tous les isolés, pour l'élection du bureau du S2, choisissent une liste dans la colonne du département de leur résidence.

Seuls les retraités votent dans le cadre 3.

Les élections académiques et départementales ont lieu en même temps que les votes sur le rapport d'activité national et le rapport financier national. Utilisez le bulletin de vote ci-dessous (à reproduire) qui contient la totalité des votes.

BULLETIN DE VOTE

PREMIER VOTE C.A. ACADEMIQUE - S3			
ENTOUREZ LA CASE CHOISIE	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	PRSI
	B. DUFFOURG C. MATAN B. GELY	C. GOSSEZ F. SCHROEDER D. BLANCH	C. BENOIT C. ANDRIE C. GLEYZES

DEUXIEME VOTE BUREAUX DES SECTIONS DÉPARTEMENTALES ENTOUREZ LA CASE CHOISIE DANS VOTRE DÉPARTEMENT				
	AUDE	GARD	HERAULT	PYR. ORIENT.
UNITE ET ACTION	G. SARTORE M. CAZES-THELLIER	T. JOUVE B. HUMEAU	R. MARTIN E. CASSOU-BARBIER	M. MOLINER A.-M. DELCAMP
ÉCOLE EMANCIPEE	D. BLANCH F. SCHROEDER		C. GOSSEZ B. CANAL	G. ALEXANDRE G. BIRNBAUM
PRSI	C. GLEYZES M.C. CAPDEVILLE	T. LOUIS C. BENOIT	A. MARC C. ANDRIÉ	
EMANCIPATION	R. CHARLUT S. SOUQUE			

TROISIÈME VOTE CONCERNE EXCLUSIVEMENT LES RETRAITÉS			
ENTOUREZ LA CASE CHOISIE	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	PRSI
	P. ANTONINI E. DELECLUZE	A. RABADAN C. MOLLEX	

QUATRIEME VOTE

COCHEZ
LA CASE CHOISIE

RAPPORT D'ACTIVITE NATIONAL

POUR

CONTRE

ABSTENTION

RAPPORT FINANCIER NATIONAL

POUR

CONTRE

ABSTENTION